

**VOSGESLIS** > Logement

# Toujours du rififi autour

**Rien ne va plus entre le bailleur Vosgelis et l'association de défense des consommateurs de Lorraine qui continue à dénoncer le contrat multiservices mis en place, début mars, auprès de 17 500 locataires vosgiens.**

**D**écidément, entre Vosgelis et l'association de défense des consommateurs de Lorraine (ADC), ce n'est pas vraiment le grand amour. Depuis l'été dernier, les deux entités s'opposent radicalement à tel point qu'une procédure judiciaire est en cours devant le tribunal civil. Deux locataires sont poursuivis pour diffamation ainsi que l'ADC Lorraine, mais pour complicité de diffamation en ce qui la concerne. L'origine du conflit ? Le lancement d'un nouveau contrat multiservices proposé aux 17 300 locataires occupant des logements Vosgelis sur l'ensemble du département.

Pour faire simple, le bailleur social a mis en place ce nouveau service qui aura pour tâche de prendre en charge les diverses réparations au sein d'un logement. En cas de « tuile », les locataires n'auront plus qu'à contacter une plate-forme qui prendra en charge le problème en envoyant un professionnel pour effectuer les réparations nécessaires. Mais en contrepartie de ce service, le locataire doit désormais verser 6,42 € par mois. Ce contrat, intitulé « Sérénélis », est opérationnel depuis début mars.

À première vue, on pourrait se dire que ce contrat ne peut que satisfaire l'ensemble des locataires qui, dorénavant, sauront à qui s'adresser en cas de problème. Un avis que ne partagent pas l'ADC et son président Guy Grandgirard. En juillet dernier, l'association est allée jusqu'à dénoncer ce contrat, affirmant même qu'il était illégal.

M<sup>e</sup> Julien Fouray, avocat de l'ADC, est même catégorique : « Ce contrat est un scandale car il n'est pas conforme au droit commun et aux responsabilités d'un bailleur social... » Le conseil spénalien s'en explique : « Une des obligations de Vosgelis est de fournir un logement décent et d'en

**Seuls 16 % des locataires se sont opposés par écrit à cette proposition de contrat multiservice.**

assurer l'entretien. Mais avec ce contrat, le bailleur a imaginé le transfert de cet entretien vers ses locataires. »

Au-delà de cette première problématique, l'avocat dénonce aussi les conditions dans lesquelles Vosgelis aurait décidé de lancer cette prestation. « C'est une décision prise par une poignée de personnes... Une consultation doit être menée avec les membres du conseil d'administration de la

direction. Mais aujourd'hui, nous avons des raisons de craindre que les conditions dans lesquelles Vosgelis a statué et pris la décision de proposer « Sérénélis » soient tout, sauf régulière ! »

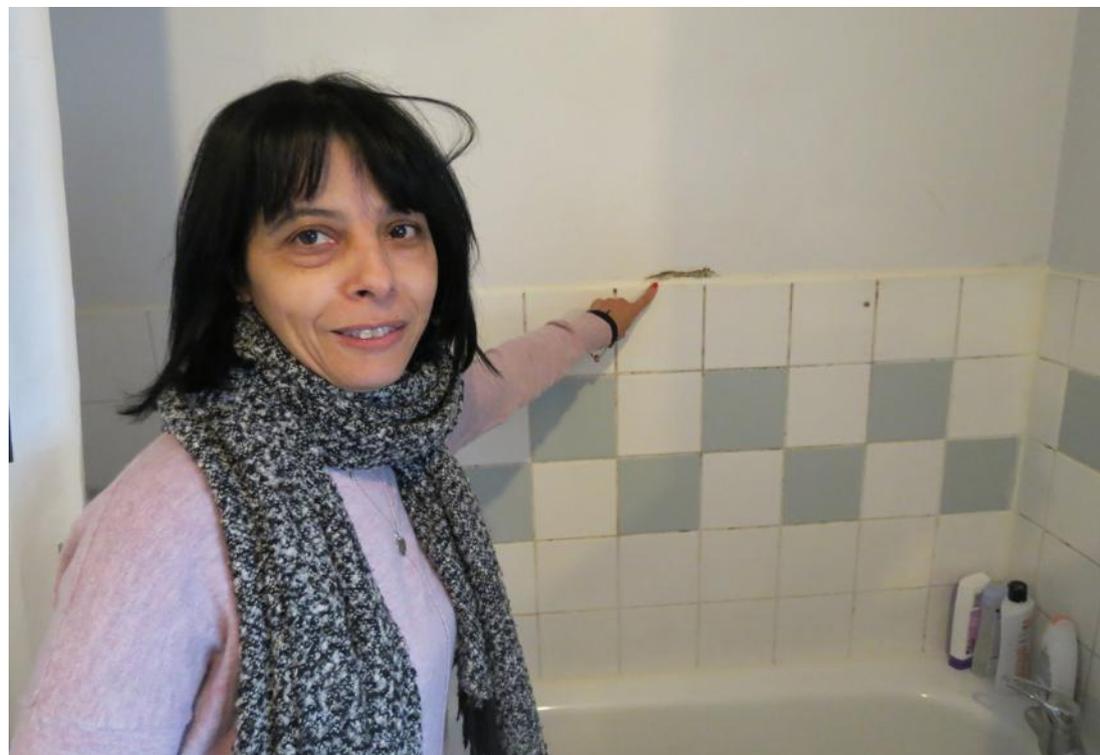
**Me Julien Fouray : « Une décision prise par une poignée de personnes »**

Guy Grandgirard acquiesce et s'interroge aussi sur l'efficacité de la consultation menée l'été dernier auprès des 17 300 locataires. Ont-ils tous été consultés ? « Il faut que Vosgelis le démontre » lance M<sup>e</sup> Fouray.

Du côté du bailleur, la direction a pourtant affirmé que ce contrat a été adopté par les locataires à une très large majorité. Seuls 16 % d'entre eux s'y sont opposés. Mais pour l'avocat de l'ADC, de nombreuses personnes n'auraient pas été consultées : « 16 % de quoi et de qui ?... Comment était comptabilisée l'expression de l'opposition des locataires ?... On ne sait rien de tout ça ! »

Bref, beaucoup de questions sans réponses pour l'ADC. Ce qui a amené ses responsables à lancer un référé en justice afin de demander l'annulation pure et dure de ce contrat.

**Textes : Sergio DE GOUVEIA**



**Locataire d'un logement Vosgelis, Turkia Boughanem ne comprend pas l'instauration de ce contrat. Une incompréhension qu'elle explique par l'histoire qu'elle vit actuellement.** Photos S. de G.

## 6,42 €

Dans sa consultation l'été dernier, Vosgelis proposait ce contrat « Sérénélis » à 9 € par mois. Au final, les 17 300 locataires du bailleur déboursent 6,42 € depuis le mois de mars dernier.

## Sommaire

**VOSGES**  
> PAGES 2 À 7

**RÉGION**  
> PAGES 8 À 9

**FRANCE MONDE**  
> PAGES 10 À 15

**PAGES LOCALES**  
> VOTRE CAHIER LOCAL DÉTACHABLE

**SPORTS**  
> PAGES 16 À 24

**ÉCONOMIE**  
> PAGE 25

**HIPPISME, JEUX, TV**  
> PAGES 26 À 31